



Sous-direction des Moyens Opérationnels
Groupement organisation et coordination des secours
Service Prévention
Affaire suivie par : Ltn Laurent CASSERON
Tél : 02.43.54.66.86 ou 85
Fax : 02.43.54.65.51
Mail : serv.prev@sdis72.fr
Réf : 2023-411 – LC/PL

Le Directeur du service départemental
D'incendie et de secours

à

LE MANS METROPOLE
Direction du Développement
Service urbanisme – Qualité Architecturale

A l'attention de Mme GAGNEUX



Coulaines, le 24 août 2023

AVIS TECHNIQUE

Dossier : Libellé : Permis d'aménager
 : Adresse : La Douve
 : Commune : 72530 YVRE L'EVEQUE
 : N° dossier : PA 072 386 23 Z0002



Demandeur : LE MANS METROPOLE représenté par M. Stéphane LE FOLL

Objet : Aménagement d'espaces publics en périmètre de protection des monuments historiques

Vous avez bien voulu me communiquer pour examen et avis, le dossier ci-dessus référencé, reçu dans mes services 07 août 2023.

Documents examinés :

- Un jeu de plans ;
- Une notice de présentation ;
- Cerfa permis d'aménager.

Réglementation

Arrêté préfectoral n°2017-94 du 13 janvier 2017 fixant le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie.

Descriptif du projet

Le projet porte sur l'aménagement d'une ligne chronoligne dans le cadre du projet d'aménagement du réseau de transport urbain de LE MANS METROPOLE concernant l'amélioration de 3 lignes de bus, de déployer, de développer un réseau structurant de voies cyclables et de permettre de sécuriser les modes actifs par l'insertion de sites propres protégés.

L'aménagement de ce secteur ne modifie pas fondamentalement son profil actuel mais l'actualise pour répondre aux nouveaux enjeux des continuités des modes actifs et à l'objectif d'amélioration des performances et de qualité de service du bus.

Le responsable des travaux devra se conformer en tous points aux documents examinés.

Avis

Sous réserve du respect de la réglementation et des points ci-dessus, j'émet un **avis favorable** à la réalisation de ce projet.

Le Directeur du Service Départemental
d'Incendie et de Secours de la Sarthe
Par Intérim

Colonel YVES LE BRETON